

JANVIER 2016

**VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE
RAPPORT DU BUREAU DU GRAND CONSEIL**

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le mardi 12 janvier 2016 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'un nouveau député en remplacement d'un collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 66, alinéa 1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement de l'Ouest lausannois, est déclaré élu au Grand Conseil :

M. Fabien DEILLON, né le 14 juillet 1965, originaire de Prilly (VD), ingénieur ETS de profession, domicilié route des Flumeaux 10, 1008 Prilly, qui remplace, au sein du groupe de l'Union démocratique du centre, M. Michaël Buffat, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, alinéa 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de M^{mes} et MM. Roxanne Meyer Keller, Présidente, Sylvie Podio, deuxième Vice-Présidente, Rémy Jaquier, Martine Meldem, Yves Ravenel et Michel Renaud, membres, et du soussigné, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 12 janvier 2016.

Le rapporteur :
(Signé) *Grégory Devaud*
Premier Vice-Président